Résolution présentée par la délégation du Pakistan.

THEME : Droits politiques et sociaux

CONCERNE : Améliorer la protection des femmes contre les violences et les inégalités

L'Assemblée Générale,

Constatant avec gravité la persistance des violences domestiques et des inégalités systémiques entre les femmes et les hommes dans plusieurs pays d'Asie du Sud, avec une femme mariée sur trois qui subit des abus physiques ;

Jugeant que ces inégalités découlent de structures sociétales patriarcales profondément enracinées, étant depuis 70 ans une république islamique, entravant le développement économique des pays

Estimant que ce fonctionnement est perpétué par certaines interprétations des traditions culturelles ou religieuses, par la préférence des fils ainsi qu'au maintien illégal mais persistant du système de la dot,

Déplorant la vulnérabilité quotidienne de millions femmes de la région, situation favorisant le maintien des discriminations au fil des générations, occupant la 143^{e} position sur 148 sur les pays les plus inégalitaires au monde en matière de parité,

Craignant que la persistance des violences et discriminations à l'encontre des femmes continuent d'accentuer la pauvreté et le retard éducatif, ainsi que l'atteinte des objectifs du développement durable de 2030 pour l'égalité des genres,

Choquée par l'impunité qui entoure les violations quotidiennes des droits des femmes, par la lenteur de la mise en œuvre de mesures et réformes adaptées et de leur impact limité, rappelant que reconnaître des droits ne signifie pas qu'ils sont réellement accessibles sur le terrain,

Exige afin d'apporter les changements nécessaires pour l'amélioration des conditions de vie des femmes en Asie du Sud :

- Des États membres de la région qu'ils prennent les mesures nécessaires, tant législatives que budgétaires, pour garantir aux femmes et aux filles l'accès à des droits égaux sur des domaines tels que l'éducation, l'emploi, la représentation politiques…

- Des gouvernements la mise en place de mesures d'aide d'urgence et d'accompagnement des femmes victimes de violences telles qu'une augmentation des effectifs tant au niveau du personnel que des femmes prises en charges dans les centres d'aide humanitaires ainsi que des moyens mis en place (plus de matériel médical, d'espace, de professionnels de santé, …)

Le texte français fait foi.